



SECTION
DES
PYRÉNÉES
ATLANTIQUES

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CTL du 25 Mars 2021.

Monsieur le Président,

Ce CTL se tient une nouvelle fois dans des conditions inhabituelles liées au contexte sanitaire. Si les audioconférences ou visioconférences nous permettent de continuer à échanger et de tenir les instances statutaires, cette forme de dialogue n'est pas, loin s'en faut, idéale. Nous ne souhaitons pas voir cette manière de dialoguer se prolonger éternellement.

En parallèle, nous réitérons à minima notre demande de pause sur les réformes en cours à la DGFIP. La poursuite de la mise en œuvre du NRP sur fond de crise sanitaire et dans un contexte d'augmentation de la charge de travail pour le personnel est incompréhensible. Cette volonté du « quoi qu'il en coûte » pour le personnel et les usagers a d'autant moins de sens à nos yeux que le regroupement des sites de la DGFIP se situe à rebours des besoins de proximité révélés par la crise.

Par ailleurs, permettez-nous de vous faire part de notre étonnement de ne pas voir inscrit à l'ordre du jour un point d'information sur le télétravail.

Nous n'avons pas de position dogmatique sur le sujet, mais nous le considérons, face à une situation pandémique, comme un « geste barrière » supplémentaire permettant de « vider » les espaces de travail afin de respecter les jauges sanitaires.

Au Ministère de l'Economie et des Finances 16.000 postes ne seraient pas « télétravaillables » dicit la Secrétaire Générale et de rappeler « que le volontariat demeure la règle mais qu'il fallait se montrer persuasif ». Elle a affirmé que le taux préconisé de 50 % était atteint, qu'il convenait de le maintenir et d'augmenter le nombre de jours télétravaillés. 16000 postes non « télétravaillables » au MEFR comme le précise la Secrétaire Générale, rapportés à notre département cela fait à peu près 200 postes sur 830 pour la DDFIP64. Certains de nos collègues ne souhaitent, ou ne peuvent pas télétravailler pour diverses raisons (zone blanche, risque d'isolement, etc.) et nous pouvons les comprendre, dans la mesure où à nos yeux, il y a un déficit d'explication sur le sujet.

A contrario, nous nous interrogeons sur le fait que ceux qui souhaitent télétravailler soient « cantonnés » à 2, voire un jour, très certainement dans un souci de facilité de gestion voire une réticence certaine face à cette organisation de travail.

Lors du CHS-CT du 29 janvier 2021, les représentants FO avaient relevé de grandes disparités entre « gros sites » exerçant les mêmes missions avec des effectifs comparables.

Rappelons également que selon une étude commandée par l'Institut Pasteur les collègues en présentiel sont exposés 30 % de plus que ceux en télétravail complet. Ce chiffre passe à 24 % pour du télétravail partiel.

Sans compter que ceux qui se restaurent sur leur lieu de travail sont surexposés.

Par ailleurs, les représentants FO-DGFIP64 soutiennent leurs camarades FO FGF, Finances et DGFIP dans leur revendication d'une indemnité forfaitaire de frais en cas de télétravail pérenne, mais aussi en période exceptionnelle.

Pour en finir avec ce thème, les représentants FO-DGFIP64 aimeraient, tant que la pandémie persiste, que vous organisiez au moins une fois par mois une réunion avec les OS afin de faire le point sur la situation sanitaire dans le 64.

Les représentants FO-DGFIP64 s'interrogent sur le nombre de contractuels recrutés à la DDFIP64 par vos soins. Loin de vouloir opposer ces derniers aux titulaires, nous aimerions en tant que représentants à ce CTL disposer d'un « état des lieux » précis.

Enfin, Monsieur le Président nous avons envoyé en amont de ce CTL un certain nombre de questionnements (avis du médecin de prévention sur le NRP, déroulement de la campagne IR, situation des collègues sur deux trésoreries ainsi que le devenir de la cantine de Biarritz). Nous espérons avoir des réponses, quand bien même le dernier thème ressortirait d'un CDASS et sans attendre celui prévu en date du 8 avril 2021.